

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

ST 91-105

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 10 Octobre à 18 heures Le
Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

03 Octobre 1991

03 Octobre 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, BERLAND,
GAVEN, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoint
M. BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU,
COASSIN, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, Mme
PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, TAP Conseillers
formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme LISION par M. MOST, Maire
M. DINDINAUD par M. LE GUEUT

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALCHEUR, ALONSO, BARRIERE, MOULINEAU

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 28

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU CLASSEMENT DANS LA VOIRIE
COMMUNALE DE VOIES DE LOTISSEMENTS.

VOTE : UNANIMITE

Monsieur le Rapporteur expose :

En application d'un arrêté en date du 6 MARS 1991, une enquête publique relative au classement dans la Voirie Communale des voies de lotissements s'est déroulée en Mairie, afin que le public puisse prendre connaissance du dossier.

Il s'agit :

- du lotissement "LE BOUVREUIL" Rue des Martres et Rue des Castors.
- du lotissement "LE COLIBRI" Rue du Colibri et Rue du Pivert.
- du lotissement "FILLEUX" Allée des Belettes.
- d'une voie de desserte en Impasse au N° 80 Boulevard de la Perche.
- du déclassement d'une partie du domaine public communal au lotissement de la Métairie, Rue Louis Ganne.

Monsieur Jean CASTAGNONI, Contrôleur Divisionnaire des Services Fiscaux en retraite, demeurant 10 Allée de Chantemerle, LE FIEF 17200 ROYAN, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Aucune réclamation n'a été enregistrée au cours de l'enquête et Monsieur le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable sur ces projets.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU le registre d'enquête clos le 27 MAI 1991,
- VU le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur en date du 1er JUIN 1991.
- VU l'avis de la Commission des Travaux

D E C I D E

- de classer dans le domaine public communal les voies suivantes :
 - lotissement "LE BOUVREUIL" Rue des Martres et Rue des Castors d'une surface de 1.949m²
 - lotissement "LE COLIBRI" Rue du Colibri et Rue du Pivert d'une surface de 2.750m²
 - lotissement "FILLEUX" Allée des Belettes d'une surface de 2.295m²
 - voie de desserte en impasse N° 80 Boulevard de la Perche d'une surface de 991m²

- de déclasser une partie du domaine public communal au lotissement de la Métairie, Rue Louis Ganne d'une surface de 9m²

- de régulariser le transfert de propriété par acte authentique dressé par l'étude de Maître DENAT, à ROYAN

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à cette opération

Fait les jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre
MM. les Membres Présents
Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 21 Octobre 1991
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint